



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 10 04 2013

Secrétaire de séance : CLAUDEL Solange

Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
COLIN	Claude	✓		
BOEGLIN	Stéphane	✓		
CANALS	Martin			
CLAUDEL	Solange	✓		
DUEZ	Catherine			WITZ Nicole
DUMAS	Patrick			COLIN Claude
EUSTACHE	Marie-Hélène	✓		
FERRY	Gérard			
HARDEL	James	✓		
LARDIN	Dominique	✓		
PONSOT	Christelle	✓		
POTIER	Thierry			
TILLARD	Olivier	✓		
URION	Michel	✓		
WITZ	Nicole	✓		

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des taxes locales
2. Vote du budget 2013
3. Modification du tableau des adjoints au Maire
4. Acceptation de remboursement
5. Attribution de subventions aux associations et organismes sociaux

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

- 1. VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, avant le vote du budget primitif et en application du code général des Collectivités Territoriales, de fixer le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour 2013 les taux votés en 2012, qui s'établissent de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 16,41%
- Taxe sur le foncier non bâti : 26,56%
- Taxe sur le foncier bâti : 9,42%
- CFE 20,83%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents décide:

- **D'ADOPTER** les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2013

2. VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, vote le budget primitif de l'exercice 2013 et en arrête les montants comme suit.

	Dépenses	Recettes
- Section de fonctionnement	477 789,00	477 789,00
- Section d'investissement	356 923,64	356 923,64

TOTAL GENERAL :

- Dépenses	834 712,64
- Recettes	834 712,64

Les Recettes de fonctionnement	
Atténuation des charges	200,00 €
Produits des services	17 210,00 €
Impôts et taxes	246 653,00 €
Dotations - Participations	104 965,00 €
Location salle socioculturelle	17 000,88 €
Produits financiers	1,25 €
Excédent de fonctionnement reporté	91 758,87 €
TOTAL	477 789,00 €

Les Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	178 970,00 €
Charges de personnel	134 100,00 €
Autres charges de gestion	51 398,00 €
Charges financières	8 060,68 €
Charges exceptionnelles	120,00 €
Dépenses imprévues	17 105,32 €
Virement à la section d'investissement	40 000,00 €
Reversement sur GIR	48 035,00 €
TOTAL	477 789,00 €

Les Recettes d'investissement	
Dotations - Fonds divers et réserves	128 909,02 €
Subventions d'équipements non transférables	61 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	80 000,00 €

Virement de la section de fonctionnement	40 000,00 €
Excédent d'investissement	47 014,62 €
TOTAL	356 923,64 €

Les Dépenses d'investissement	
Emprunts et dettes assimilées	30 078,52 €
Immobilisations incorporelles	4 653,35 €
Immobilisations corporelles	39 500,00 €
Immobilisations en cours	275 885,00 €
Dépenses imprévues	6 806,77 €
TOTAL	356 923,64 €

Investissements 2013 :

Réfection crépi salle socioculturelle

Ecole : Volets sur fenêtres exposées au sud

La réfection d'une rue du village (Trottoirs, éclairage, enfouissement des réseaux).

3 .VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de ses membres présents, le budget primitif de l'exercice 2013 et en arrête les montants comme suit.

	Dépenses	Recettes
- Section de fonctionnement	39 883,00	39 883,00
- Section d'investissement	91 133,10	91 133,10

TOTAL GENERAL :

- Dépenses	131 016,10
- Recettes	131 016,10

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur la Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Gérard FERRY de son mandat de 1^{er} adjoint par courrier du 10 décembre 2012.

Monsieur le Préfet a accepté la démission de Monsieur Gérard FERRY, par courrier en date du 19 décembre 2012.

Monsieur le Maire expose que le tableau des Adjointes doit être modifié.

En conséquence, en application de l'article R 2121-2 du Code général des Collectivités Territoriales, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination ; chacun des Adjointes d'un rang inférieur à celui de l'Adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve donc

promu d'un rang au tableau des Adjointes : le poste de 4^{ème} Adjointe reste à pourvoir éventuellement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition du Maire

DECIDE, que les adjointes prennent rang dans l'ordre de leur nomination tel que défini ci-dessus.

A ce jour, le tableau des Adjointes se présente donc comme suit :

- 1^{er} adjoint : Dominique LARDIN
- 2^{ème} adjoint : Christelle PONSOT
- 3^{ème} adjoint Stéphane BOEGLIN

5. MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTES AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les règles relatives à la composition de la municipalité sont prévues aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du code Général des collectivités Territoriales et que le nombre d'adjointes est limité à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Cette proposition constitue un plafond, le nombre d'adjointes pouvant être par conséquent inférieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents décide:

De fixer le nombre actuel d'Adjointes au Maire à 3 postes.

6. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal, que GENERALI a procédé à un remboursement d'un montant de 105,00 € correspondant au sinistre du 06 novembre 2012 (porte école)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** le remboursement de 105,00 €

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **FIXE** pour 2013, conformément au tableau, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local comme suit :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	SUBVENTIONS COMMUNALES
Anciens combattants	250,00 €
Club du 3 ^{ème} âge	500,00 €
Coopérative scolaire	2300,00 €
Foyer Rural	350,00 €
Frolois'anime	350,00 €
Resto des P'tits Princes	1500,00 €
Resto du cœur	300,00 €
USEP	900,00 €
ADMR	150,00 €
CLCV	100,00 €
Total	6700,00 €

8. QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN lève la séance.